



1. La Fédito wallonne

Fédération qui existe depuis près de 30 ans, constituée en asbl, agréée et reconnue en Wallonie via le code wallon de l'action sociale comme un interlocuteur privilégié, représentant des services et des réseaux d'aide et de soins spécialisés en assuétudes qui opèrent sur le territoire wallon.

Au-delà de la représentation, nos missions consistent à organiser la concertation, le développement d'échanges, de réflexions et d'informations, mais aussi d'établir des liens avec d'autres fédérations et de nous impliquer dans le secteur de la recherche.

Un mot également du public particulier ciblé par nos membres, public que les professionnels de la santé qualifie souvent de "patients pas comme les autres". Patients qui parfois présentent un double diagnostic en cumulant une problématique d'assuétudes et une problématique de santé mentale. La problématique des assuétudes est complexe (diversité des produits, des usages, des usagers, des contextes) et concerne de nombreux citoyens. Pour répondre à cette complexité, l'offre de services se doit d'être diversifiée.

2. Le secteur assuétudes en Wallonie

2.1. La diversité des actions

Le secteur des assuétudes en Wallonie repose sur une diversité de services et d'actions complémentaires qui s'inscrivent dans le continuum « promouvoir-prévenir-soigner-soutenir », explicité comme suit :

- la promotion de la santé par la prévention des assuétudes, s'inscrit dans une stratégie de réduction des inégalités de santé. Les actions se déroulent dans les

différents milieux de vie et s'adressent à des publics jeunes, des publics en difficultés, des publics-relais de futurs professionnels et des professionnels. Ces actions sont en général proposées de manière collective. On y retrouve également les actions de diffusion de l'information, celles réalisées par les centres de documentation.

- la réduction des risques (RdR), stratégie de santé publique qui peut se décliner en différentes actions visant à prévenir ou limiter les dommages liés à l'utilisation de produits psychoactifs. Tous les milieux de vie sont ciblés : milieu familial, milieu scolaire, milieu carcéral, milieu festif, milieu de la rue, milieu du travail, milieu sportif. Les programmes sont particulièrement diversifiés selon les risques (associés aux drogues) visés: dépendance, lésions somatiques, risques de morbidité, risques de mortalité et risques d'exclusion sociale.
- les soins (en ambulatoire : services spécialisés, MASS, SSM, médecins généralistes - en résidentiel : hospitalier, postcure, crise) proposent une action au bénéfice d'une personne ou d'un groupe de personnes afin de protéger, d'améliorer, de maintenir ou de rétablir, à la demande du bénéficiaire, sa santé. Il existe une variété de dispositifs adaptés aux parcours de vie des usagers. Ils ont pour caractéristiques l'accueil, l'accompagnement, le soutien, la prise en charge thérapeutique et médicale, le traitement, l'insertion en vue de l'amélioration de la qualité de vie de la personne en demande. Cette relation peut être individualisée ou collective (groupe de parole, travail avec la famille et l'entourage, ...). La finalité de ces dispositifs consiste à rendre au bénéficiaire une marge de choix plus grande dans son rapport au produit (gestion de la consommation, abstinence).
- le travail en Réseau a pour objet de favoriser et de soutenir la qualité et la continuité des prises en charge spécifiques en assuétudes. Il est un soutien aux acteurs de première ligne tant dans la Prévention, la RDR et les Soins. Il peut prendre la forme d'une concertation territoriale institutionnelle, d'une concertation clinique ou encore d'un partenariat local pour le développement d'un projet ciblé. Le travail en Réseau est également nécessaire et essentiel pour le développement des recherches scientifiques thématiques et épidémiologiques.

2.2. La diversité des modes de financement

L'offre d'aide, d'accompagnement et de soins en assuétudes sur le territoire wallon est financée de manière multiple. Certains services spécialisés bénéficient d'une seule source de financement, d'autres les cumulent. Les uns et les autres sont dans des montages complexes pour faire fonctionner les services, les projets. Par ailleurs, certains services agréés RW sont financés pour les cinq missions du décret (accueil/information – accompagnement psychosocial – prise en charge psychothérapeutique et médicale – soins et RDR), tandis que d'autres ne le sont que pour certaines missions, voire une seule. A titre indicatif et non exhaustif :

- Agrément en tant que services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ou en tant que réseau
- Agrément en tant que SSM avec mission spécifique assuétudes
- Subventions dans le cadre d'un Plan de Cohésion Sociale
- Subvention dans le cadre d'un Programme de promotion de la santé
- Subventions facultatives
- Conventions spécifiques assuétudes INAMI 7-73
- Subventions dans le cadre d'un Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017
- Fonds de lutte contre les assuétudes
- Subvention dans le cadre d'une compétence relevant du SPF Justice ou du SPF Santé-Hôpitaux

La diversité des services et de leurs modes de financement illustre et traduit la complexité de la problématique d'usage de drogues et la nécessité de mener des interventions à différents niveaux de compétences. La problématique d'usage de drogues étant non figée, le secteur se doit également d'être flexible et d'être en mesure de pouvoir continuer à apporter des réponses innovantes et adaptées aux besoins des usagers et des proches.

3. La Fédito wallonne et la politique wallonne en matière de drogues

La Fédération wallonne des institutions pour toxicomanes souscrit pleinement à la vision d'une approche globale de la problématique drogues annoncée dans la Déclaration de Politique Régionale 2014-2017.

Pour une approche globale des drogues

3.1. Les objectifs généraux

La Fédito wallonne préconise le développement d'une politique soutenant et favorisant le continuum « **promouvoir-prévenir-soigner-soutenir** » ou un continuum autour des trois piliers que sont la Prévention, la RDR et les Soins, et nous avons une vision des pratiques à mettre en œuvre dans ce sens. Nous ne prôtons pas de modèle exclusif, comme explicité dans notre Charte, mais soutenons un principe de clinique différentielle qui laisse place à la

diversité, la complexité. C'est de cette manière que nous pourrons le mieux atteindre **les objectifs de santé, d'inclusion sociale et d'insertion.**

Il y a toutefois, pour la mise en œuvre de cette politique globale, cinq principes indispensables à souligner. Ils constituent en quelque sorte le fil conducteur commun pour nos actions de terrain. Ce sont des objectifs généraux qui guident la pratique :

- Tenir compte de la singularité des usagers de drogues, en raison des causes multifactorielles du phénomène de dépendance
- Soutenir et promouvoir des philosophies d'actions différentes, pour répondre aux spécificités des bénéficiaires et des publics-relais
- Garantir le respect du principe de libre circulation des personnes (patients et professionnels), des demandes (de la diversité des lieux où elles s'expriment)
- Œuvrer dans la complémentarité des services et non sur une base de mise en concurrence
- Veiller à l'articulation de nos actions avec celles d'autres secteurs

3.2. Les objectifs spécifiques pour œuvrer au continuum

<p>Dans le domaine de la Prévention/promotion de la santé</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. enrichir les missions du décret « assuétudes » par l'ajout d'une mission « prévention-promotion santé » et intégrer cette mission à l'agrément des services et SSM spécialisés wallons de promotion de la santé, 2. considérer la prévention spécialisée pour tous les milieux de vie, y compris scolaire, comme un des axes de l'approche globale
<p>Dans le domaine de la Réduction des Risques</p>	<ol style="list-style-type: none"> 3. élaborer un plan wallon de RdR en définissant les priorités avec les acteurs wallons impliqués dans ces programmes
	<ol style="list-style-type: none"> 4. maintenir les conventions spécifiques assuétudes Inami 7-73 en préservant la philosophie de travail par projets thérapeutiques,

<p>Dans le domaine des Soins</p>	<p>le mode de concertation et les moyens financiers affectés,</p> <p>5. valoriser nos savoir-faire et notre expertise spécifique dans la poursuite de la mise en œuvre de la Réforme des soins en santé mentale</p>
<p>En matière de Réseaux</p>	<p>6. maintenir l'ensemble des Réseaux existants dans une optique de soutien au développement d'une offre spécifique et de qualité. Poursuivre l'agrément des Réseaux RW et soutenir la concertation entre acteurs spécialisés assuétudes et généralistes autour de la problématique assuétudes</p>
<p>En matière de représentation du secteur</p>	<p>7. permettre à la Fédito wallonne de rester un interlocuteur privilégié car la problématique des drogues est transversale à un ensemble de secteurs mais l'intervention, qu'elle soit de Prévention, de RDR et de Soins est spécialisée.</p>

3.3. Les défis, les moyens et les actions préconisés pour atteindre les objectifs

- Garantir le financement des services et des réseaux, poursuivre le travail de refinancement et adapter le code décretal afin de maintenir et de développer les actions au service du continuum
- Mettre en place des groupes de travail thématiques avec les acteurs de terrain pour l'élaboration d'une politique globale drogues en Wallonie, notamment sur les sujets de la Promotion de la santé, des Conventions Inami, de la RdR...
- Permettre à la Fédito wallonne de poursuivre son objectif de représentation du secteur spécialisé en participant aux structures de l'OIP et à différents lieux de concertation

- Maintenir des lieux de concertation entre l'Etat fédéral et les entités fédérées en matière spécifique assuétudes.